

Commission Régionale d'Arbitrage

du 15 juin 2012

PV n°2

Présents : CHARRUAUD J., DREVES C., GAUDEL M., GICQUEL D., KERMABON D., LARRIBE C.E.,

Absents excusés : AUBRY C., AVIGNANT O., NAVARRO M., PRIOU B., QUINTIN D.

Assiste : PENNAMEN C.

1- Absences d'arbitres - amendes

match	Arbitre absent	Couverture de l'équipe	Montant
PNM081 29/01/12	BUREAU N	GUIPAVAS PNF	53 €
RMA087 04/02/12	GUILLOU R	QUIMPER PNM	53 €
PNM087 04/02/12	LE GOUILL	ST RENAN PNF	53 €
PNM087 04/02/12	THINEVEZ S	ST RENAN PNM	53 €
RMA083 28/01/12	BERNARD J	GUIPAVAS PNM forfait général	53 €
RMA092 03/03/12	BERNARD J	GUIPAVAS PNM forfait général	53 €
PNF114 18/03/12	BUREAU N	GUIPAVAS PNF	53 €
RFB108 24/03/12 RMB107 24/03/12	GIFFARD R	ANTRAIN RM	106 €
PNM103 25/03/12	PRIOU B	SANTEC RM	53 €
PNM107 25/03/12	VILFEU A	MOULINS PNM	53 €
PNM113 01/04/12	BOISARD Y	GOELO N3M	53 €
RFB117 21/04/12 RMB119 21/04/12	BIDAN F	ST GREGOIRE RM	106 €
PNM121 29/04/12	HAUTBOIS A	MOULINS RF	53 €
RMA125 28/04/12	BUREAU N	GUIPAVAS PNF	53 €
RFB130 05/05/12	PASQUER JP	FOUGERES RF	53 €
RMB102 10/03/12	BIDAN F	ST GREGOIRE RM	53 €

Ces amendes sont actées par la CRA

2- Amendes feuilles de matchs

Toutes les feuilles de match ont été vérifiées par D. KERMABON et M. GAUDEL.

Ont été transmis :

- ✓ 70 amendes
- ✓ 38 avertissements
- ✓ 42 rappels à l'ordre

D. KERMABON a comptabilisé 192 nouveaux marqueurs, 43 ont été validés car ils avaient tenu correctement 3 feuilles de match avec 1 tie break ou 2 feuilles de match pour cette saison et une sur la saison N-1 (3 ou 4 marqueurs sont concernés).

3- Arbitres pour qui on demande le retrait de grade :

Ces arbitres n'ont pas effectué leurs 4 arbitrages dans l'année. Les clubs des CD 29 22 ont été contactés par la LBVB à mi-saison pour leur rappeler cette règle. Le 35, avec ses obligations départementales l'a fait de son côté.

CESSON ST BRIEUC : P. GUITTON – L. JAWORSKY 0 arbitrage

GOELO : T. FRANCILLETTE. Le club a écrit pour donner des explications.

LANNION : O. AVIGNANT – L. HAMEL. Le club a écrit pour donner des explications.

CONCARNEAU : M. BAIOTTO MAURER

Un vote est effectué pour les sanctions

Pour : 4 Abstention : 2

M Gaudel présentera ce sujet au Comité Directeur pour validation de la décision.

4- Vœu de la CRA

Il n'y a aucun vœu de clubs portant sur la CRA.

5- Absence de l'arbitre désigné.

En cas d'absence de l'arbitre désigné lors d'un match, qui doit prendre l'arbitrage Le RGEN précise qu'un arbitre présent –même joueur- doit officier.

Quelles sanctions pour l'arbitre joueur qui refuse d'arbitrer ? Pour son équipe ou son club ? Doit-on demander au secrétariat de la LBVB de vérifier si un joueur, noté dans une composition d'équipe, était arbitre alors qu'un licencié a arbitré sans être arbitre ?

M Gaudel s'informera auprès de CRA pour connaître leur position vis à vis des championnats régionaux.

6 - Tarif des indemnités et des frais de transport

M. GAUDEL propose de passer l'indemnité kilométrique de 0.29 à 0.30€ et d'augmenter l'indemnité d'arbitrage de 2€ par équipe, données votés par l'Assemblée Générale de la FFVB.

7- Point à développer la saison prochaine :

- suivi des stagiaires

Trop d'arbitres stagiaires n'ont pas encore été supervisés. Tous les stagiaires doivent être supervisés dans l'année qui suit leur examen théorique.

- soutien logistique des arbitres Ligues à la CRA Bretagne

La CRA demandera aux arbitres officiant en championnat de France de :

- superviser les finales « honneur » et « excellence » afin de former les arbitres jeunes
- participer aux formations d'arbitre départemental. Marc GAUDEL vérifiera auprès d'eux l'intérêt d'organiser un stage de formateurs d'arbitres en septembre, avec le soutien de Marc Lambert, responsable de zone de la CCA.
- d'accompagner les arbitres débutants. De fait, plutôt que d'arbitrer, la CRA juge préférable que des arbitres arbitrant beaucoup limitent leur nombre d'arbitrages pour se rendre sur une rencontre et conseiller les arbitres.

- l'accompagnement des arbitres qui débutent.

Chantier à ouvrir. Outre le point précédant, la CDA 56 désigne un arbitre expérimenté pour conseiller le stagiaire sur son premier match.

- préparer dès à présent les volleyades

C. DREVES et D. KERMABON acceptent d'être les correspondants

- Arbitres Jeunes

L'AG de la FFVB a décidé que les arbitres jeunes de 16 ans révolus pourraient arbitrer en championnats régionaux et en championnat de France de N3 féminin s'ils étaient accompagnés d'un arbitre confirmé et s'ils en avaient manifesté les compétences.

Les présents pensent que seuls Orlane VENTURA (Montgermont) et Mohamed BARKHADLE (TA Rennes) pourraient répondre à ces définitions. La CDA 35 les désignera en championnat régional lors de la phase « aller » avec un arbitre expérimenté.

- Débat sur les arbitres UNSS

M. GAUDEL précise que le responsable régional de l'UNSS est P. COMBETTES avec qui il échange

Aucun arbitre UNSS de Bretagne n'avait été repéré comme pouvant arbitrer en championnat de France avant qu'un arbitre jeune du collège Germaine Tillon de la Mézière le soit à l'occasion des finales nationales cadets.

8- Préparation de stage Ligue en septembre

Un courrier a été envoyé à tous les clubs nationaux. A ce jour deux clubs intéressés. Le REC et Chantepie.

La date de ce tournoi serait avant la reprise du championnat national. C. DREVES est intéressé par cette organisation.

Marc GAUDEL
Président de la CRA

Approuvé : 22/06/12 CD